

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des Libertés Publiques et des
Collectivités Locales

Service
des relations avec
les collectivités locales

Arrêté N° 2011357-0003

ARRÊTE

Le Préfet du Gers
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5210-1-1 ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment ses articles 35 et 37 ;

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté aux membres de la Commission départementale de coopération intercommunale du Gers le 28 avril 2011 ;

VU les avis exprimés sur ce projet de schéma par les organes délibérants des communautés d'agglomération, communautés de communes, communes, syndicats intercommunaux et syndicats mixtes concernés ;

VU l'avis favorable émis par la Commission départementale de coopération intercommunale le 19 décembre 2011 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale modifié ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le schéma départemental de coopération intercommunale du département du Gers, tel qu'annexé, est arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans au moins une publication locale diffusée dans le département du Gers.

Article 3 : Le présent arrêté, accompagné du schéma départemental de coopération intercommunale annexé, sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département.

Article 4 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, situé 50 cours Lyautey -BP 43- 64010 PAU CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers et le Directeur départemental des finances publiques du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le

23 Dec 2011

Le Préfet,



Etienne GUEPRATTE.